

PROGRAMME DE FORMATION

Les seuils d'effectif et les obligations attachées

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Connaître les conséquences d'une augmentation des effectifs dans l'entreprise
- √ Savoir anticiper les nouvelles obligations liées au dépassement d'un seuil d'effectif



PROGRESSION PEDAGOGIQUE

✓ A partir de 10 salariés:

- o Participation à la formation professionnelle continue
- Contribution au financement des prestations complémentaires de prévoyance

✓ A partir de 11 salariés :

- o Cotisations sociales sur les salaires des apprentis
- o Mise en place d'élection des délégués du personnel

✓ A partir de 20 salariés :

- o Participation à la formation professionnelle continue
- Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)
- Cotisation au Fond national d'allocation logement (FNAL)

✓ A partir de 50 salariés :

- o Déclaration de mouvement de main d'œuvre (DMMO)
- o Mise en place d'un comité d'entreprise (CE)
- o Mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation sera dispensée dans une salle de formation dédiée à cet effet équipée de tables de réunions et chaises, un vidéoprojecteur et un tableau blanc. Il sera remis aux participants en début de formation un support papier retraçant l'ensemble des points abordés au cours de la formation et permettant la prise de notes complémentaires.



ENCADREMENT

Il sera exercé exclusivement par Madame Céline Chassagnette, gérante de la SARL Dev'Expert Formation et expert-comptable spécialisée dans le suivi des petites et moyennes entreprises et des créateurs d'entreprise.

PREREQUIS

Aucune formation initiale en comptabilité, gestion, droit ou fiscalité n'est requis pour cette formation. Celle-ci s'adresse toutefois à des chefs d'entreprise, créateurs d'entreprise, cadres dirigeants ou collaborateurs de services administratifs.

EVALUATION PREALABLE A LA FORMATION

Il sera remis à chaque participant un test de positionnement au moins une semaine avant le début de la formation, afin de permettre au formateur d'évaluer les connaissances préalables des participants et d'adapter si nécessaire le programme de formation.

SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME

La formation sera réalisée sur une journée de 7 heures. Une feuille de présence sera établie pour chaque demi-journée.



EVALUATION DE FIN DE FORMATION

La formation sera validée par un QCM remis à chaque participant et validé par Madame Chassagnette en fin de formation. Les notes seront communiquées aux participants. Il sera remis aux participants une attestation de fin de formation à l'issue de la seconde demi-journée.

